

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence



Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 3 juillet

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

	Lundi 17 Juillet	Présence	Mardi 18 Juillet	Présence	Mercredi 19 Juillet	Présence
Matin	Création d'un jeu de loto Médiéval 6/11 ans Création de blason 6/11 ans Grand jeu Romains contre Gaulois 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Le choix des enfants 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Carte postale du moyen âge 3/6 ans Médiathèque 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique fourni	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeu du loto 6/11 ans Création de drapeau 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Sortie piscine à Pontivy 3/11 ans Retour 17h30	<input type="checkbox"/>	Escape Game Voyage dans le temps 6/11 ans Puzzle en nature 3/6 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 20 Juillet	Présence	Vendredi 21 Juillet			
Matin	Création d'armures 6/11 ans Fabrique la maison des Trolls 3/6ans	<input type="checkbox"/>	Sortie vélo 6/11 ans Cuisine ton goûter 3/6 ans			
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine			
Après-midi	Ombres chinoises 6/11 ans Balle aux prisonniers 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Sortie vélo 6/11 ans Atelier Potion magique 3/6 ans			

Date :

Signature :

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2023
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

[animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

